



EXERCER LA MISSION DE REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ



1/2 JOUR (3,5H) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

INTER & INTRA



OBJECTIFS

- Appliquer le cadre législatif et la procédure de mise en place
- Identifier les moyens pour mettre en œuvre les missions
- Se situer par rapport aux autres acteurs du dialogue social



PROGRAMME

Le cadre légal

- Pourquoi un représentant de proximité
- Mise en place du représentant de proximité (accord, désignation, statut...)

Les missions du représentant de proximité

Les moyens du représentant de proximité

- La formation
- Les réunions
- Les heures de délégation

La place du représentant de proximité par rapport aux autres acteurs du dialogue social

- Le représentant et l'employeur
- Le représentant et le CSE
- Le représentant et les organisations syndicales / délégué syndical
- Le représentant et les salariés

▶ Modalités & méthodes pédagogiques

- Lien Teams + N° téléphone + accompagnement technique
- Des ateliers de réflexions collectifs et individuels (mise en situation, quiz, QCM...)
- Des échanges et analyses de pratiques entre stagiaires
- Des exposés théoriques
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires

▶ Modalités d'inscription

- Délais d'inscription : jusqu'à 72h avant sous réserve de disponibilités

▶ Accompagnement

- Dispositif d'accompagnement prévu selon les parcours (analyse des besoins et des contraintes d'entrée, suivi administratif, suivi de la progression pédagogique, bilan intermédiaire, régulation si nécessaire)
- Accompagnement technique et pédagogique sur les modalités distancielles

▶ Modalités d'évaluation

- Des exercices pratiques seront réalisés tout au long de la journée pour mesurer les acquis
- Une fiche de satisfaction sera complétée en fin de formation par les stagiaires
- Une évaluation des acquis en fin de stage et une évaluation à 3 mois pour mesurer la mise en application



ANIMÉE PAR

- Vincent LEPRINCE, Formateur CSE
- Cyrille VALOTEAU, Formateur CSE
- Zaïneb DENDEN-STITOU, Formatrice CSE
- Ou profil équivalent

COÛT DE LA FORMATION

Adhérent : 170 € net/jour/stagiaire
Non adhérent : 221 € net/jour/stagiaire
 Tarifs hors frais annexes et repas

LIEUX ET DATES 2024

Distanciel > Jeudi 25 avril
Distanciel > Vendredi 20 septembre
9h-12h30

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Vincent Leprince - Tél : 07 66 44 72 94 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

